

duits à des prix de sacrifice, malgré la loi qui prévoit le "dumping".

Nos industries cotonnières ont malheureusement aussi à lutter contre ce stupide engouement envers les marchandises importées. Les marchands devraient s'efforcer de répandre le goût des marchandises domestiques dans leur clientèle et acheter ces marchandises. Les marchandises en coton de la Dominion Textile Co., de la Canadian Colored Cotton, de la Montreal Cotton, de la Wabassa et d'autres, encore, valent bien les marchandises similaires manufacturées en Angleterre et elles conviennent mieux au marché que les marchandises anglaises.

Ces Compagnies emploient des milliers d'ouvriers qu'elles font vivre; avec un peu plus de protection elles pourraient leur donner de plus hauts salaires et leur permettre de se donner plus de bien-être et d'économiser pour leurs vieux jours.

Si on consulte les statistiques commerciales, il est facile de voir que nous importons, dans les produits des industries du fer, de l'acier et des différents métaux, une quantité d'articles qui pourraient être facilement manufacturés au Canada et pour lesquels nous payons chaque année des millions au dehors.

Nous n'avons donc pas les moyens de nous payer le luxe d'abaisser les droits sur les produits de l'industrie, c'est-à-dire de ruiner nos manufactures et de priver nos ouvriers de travail, pour donner satisfaction à nos voisins.

Si le Canada doit être le pays du XXe siècle, comme tous nous voulons qu'il le soit, il faut que ses industries se développent et prospèrent; qu'elles rémunèrent amplement les capitaux qu'elles emploient et qu'elles fournissent à des légions toujours plus nombreuses d'ouvriers un travail abondant.

LA BANQUE PROVINCIALE.

La Banque Provinciale a terminé son année d'affaires avec l'année civile, c'est-à-dire le 31 décembre et les résultats des opérations ont été des plus satisfaisants.

Les profits nets ont été de \$149,062.84 représentant 14.9 pour cent du montant de son capital souscrit et payé. Avec les profits non distribués à la fin de l'exercice précédent, le total du crédit du compte de profits et pertes s'élevait, au 31 décembre dernier, à \$160,421.82 qui ont été ainsi répartis:

\$50,000 représentant un dividende annuel de 5 pour cent ont été payés aux actionnaires;

\$75,000 ont été portés au Fonds de Réserve;

\$21,747.34 ont été portés en déduction des édifices et du mobilier de la banque et, enfin,

\$13,674.48 sont reportés au crédit du compte de profits et pertes pour l'année 1911.

Les \$75,000 portés au Fonds de Réserve représentent 7 1-2 pour cent du montant du capital et portent cette réserve à \$425,000, ou à 42 1-2 pour cent du dit capital.

Nul doute que les actionnaires dont l'assemblée générale a lieu mercredi le 25 de ce mois témoigneront leur satisfaction de ces magnifiques résultats sur lesquels nous aurons sans doute l'occasion de revenir avec plus de détails.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

Au banquet du Board of Trade d'Ottawa, Son Excellence le Gouverneur, Lord Grey a parlé du brillant avenir réservé au Canada et que son père, le général Sir Charles Grey prévoyait déjà en 1830, lorsqu'il visita "Bytown", l'ancien nom du siège actuel du gouvernement fédéral.

Le Gouvernement, nous disent les députés, a beaucoup insisté auprès des membres du Board of Trade pour qu'ils continuent la campagne commencée en faveur de la construction du canal de la Baie Géorgienne.

Nous avons bien l'assurance que ce canal se fera quand les finances du pays le permettront. L'Hon. Geo. P. Graham l'a encore répété au banquet. Mais cela ne nous avance guère. Ce que nous voudrions savoir, c'est quand les finances permettront cette construction. Pour nous, il y aurait quasi urgence à commencer l'établissement du Canal de la Baie Géorgienne qui assurera au Canada le trafic de tout l'Ouest Canadien et Américain.

POUR LE PAYS

Nous traduisons du "Star" de Montréal du 31 Décembre, les paroles suivantes du Président de la Chambre de Commerce de Montréal, M. O. S. Perrault. Tous nos lecteurs y applaudiront:

"Au nom des membres de la Chambre de Commerce de Montréal, je remercie Dieu de la prospérité dont jouissent et notre pays et notre cité. J'ai l'espoir que tous les Canadiens y participeront, de manière à bien montrer que le 20ème siècle est le siècle du Canada. J'espère que l'année qui commence demain marquera un nouveau degré dans la voie du progrès et que tous, sans distinction de race ou de croyance, considéreront comme un devoir d'aider à l'accomplissement de cet idéal qui doit nous être cher, de faire du Canada un puissant pays.

Un Bargain Dans les Vins et Liqueurs

La Maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, Montréal, en vue de réduire son stock avant l'inventaire du 1er février, offre, d'ici à la fin du mois, avec des rabais variant de 10 à 20 pour cent, des lagnes de Vins, Liqueurs, etc., dont on trouvera la liste sur une autre page de ce numéro. Les premiers arrivés, les premiers servis, naturellement.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ CANADIENNE.

Une Minoterie.

Sous ces titre et sous-titre, la "Revue du Canada" publiée à Paris, a un très intéressant article que nous reproduisons ci-dessous en entier et que nos lecteurs apprécieront sûrement:

"Le Canada est un peu pays agricole: sa prospérité surtout repose sur le rendement de la terre, sur la progressive mise en valeur des plaines de l'Ouest, dont on dit avec raison qu'elles approvisionneront le monde. Mais encore faut-il à tout ce grain qui sort de terre et qui mûrit au bon soleil, des greniers pour le conserver, des moulins pour le moudre en farine dont on fera le pain, qui est la base même de notre alimentation à tous.

En matière industrielle, la demande est la fée toute-puissante qui crée la richesse sous toutes ses formes, donne essor à toutes les branches de l'activité. C'est la demande sans cesse grandissante de nos blés, qui pousse les hommes aux bras vigoureux vers les plaines de l'Ouest et leur fait labourer cette terre dont le rendement est prodigieux.

Or, la demande de blé, ce sont surtout les grandes sociétés meunières canadiennes qui la produisent. Elles exportent sur tous les marchés du monde nos farines, qui par leur excellence même contribuent fortement à augmenter le prestige dont jouissent nos terres en culture. Grâce à nos sociétés meunières, le Canada est connu comme un pays dont la fertilité est incomparable et qui est promis au plus grand avenir.

Dans ce domaine si important de notre activité économique, les Canadiens-Français n'avaient pu encore se créer la place à laquelle leurs qualités commerciales, leur force même de consommation leur donnait droit.

Dans la plupart des grandes minoteries canadiennes, on ignorait les français et à Montréal, où les neuf-dixièmes des boulangers sont Français; ils ne trouvaient pas à qui parler dans leur langue quand il fallait placer leurs commandes.

Un de nos compatriotes, cependant, avait su, par la seule force de ses qualités dès longtemps démontrées, parvenir au premier rang. Il avait su grouper autour de sa très sympathique personnalité la meilleure clientèle canadienne-française. Nous voulons parler du lieutenant-colonel Labelle, ci-devant administrateur à Montréal de la minoterie Oglivie.

M. Labelle est universellement connu de ses compatriotes; il commande le 65e bataillon, un des orgueils légitimes des Canadiens-Français.

Il a su organiser en une puissante société par actions la Saint-Lawrence Flour Mills, dont le capital est souscrit en grande partie par des Canadiens-Français et par des Français de France.

Le capital en est actuellement entièrement souscrit et se répartit en 1,200,000 dollars d'actions ordinaires et 600,000 dollars d'actions privilégiées.

Le colonel Labelle est l'administrateur général, c'est-à-dire à la fois l'âme dirigeante et la cheville ouvrière de cette entreprise énorme, qui donnera du travail à 300 ouvriers.

Dans le bureau de direction on trouve les noms des personnalités les plus connues du monde financier montréalais.

Au printemps, c'est-à-dire à l'ouverture de la navigation, alors que le transport des grains à moudre est meilleur marché, les moulins de la St-Lawrence Flour